



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Menuisier poseur-installateur

Niveau V

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	1/46

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel.....	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Vue synoptique du certificat complémentaire de spécialisation (CCS)	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	19
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	33
Certificat complémentaire de spécialisation (CCS)	35
Fiche activité type du CCS	37
Fiches compétences professionnelles du CCS	39
Glossaire du REAC	43

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	3/46

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

La menuiserie s'est fortement industrialisée ces dix dernières années. Le Menuisier poseur-installateur devient de plus en plus polyvalent et autonome. Il est le spécialiste de la mise en œuvre de nombreux produits pour tous types de chantiers - construction neuve ou rénovation. Pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises en matière de polyvalence et de qualification, les deux titres professionnels de niveau V Poseur Menuiseries Aménagements Intérieurs et Poseur Installateur Menuiseries Fermetures Equipements ont été fusionnés.

Dans cette perspective, le titre professionnel de Menuisier poseur permet de répondre aux exigences du secteur en termes d'employabilité, d'actualiser les compétences au regard des évolutions réglementaires et de créer des blocs de compétences communs avec d'autres emplois du champ professionnel. Le titre professionnel de «Menuisier poseur» (MP) a fait l'objet d'une note d'opportunité en septembre 2016.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Le secteur, constitué essentiellement de petites et moyennes entreprises, est soumis très fortement aux aléas économiques des marchés. Les entreprises d'installation de menuiseries, sont essentiellement tournées vers le marché de la maison individuelle et le logement collectif.

Activités et codes NAF des entreprises de menuiserie.

Les secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises de menuiserie possédant une activité de pose ;
- les entreprises spécialisées dans un secteur d'activité : les distributeurs et installateurs de menuiseries extérieures ou intérieures ;
- les agences de travail temporaire.

Les entreprises présentes sur le marché sont répertoriées dans des codes NAF différents.

- 4332B « Travaux de menuiserie métallique et serrurerie »;
- 4332A « Travaux de menuiserie bois et PVC »;
- 4673A « Commerce de gros de bois et de matériaux de construction ».

La diversité des entreprises corrélées à la fabrication industrielle dans un contexte économique et réglementaire en constante évolution entraînent une recherche de compétence, mais aussi de polyvalence dans les métiers de la pose.

Afin de repérer les compétences mises en œuvre dans l'emploi, une enquête par questionnaire a été menée auprès des entreprises. Les acteurs de ces domaines d'activité ont été interrogés afin d'identifier les principaux savoir-faire. Cette enquête a été complétée par une veille du secteur bois.

Les entreprises concernées sont principalement positionnées sur le marché de la rénovation et de la construction neuve.

En menuiserie extérieure, l'activité principale des entreprises concerne l'installation de portes, de coulissants et de fenêtres pour 85 % des entreprises, sur la pose de volets battants ou roulants pour 70 % des entreprises et sur la pose de portes de garage pour 47 % des entreprises. La pose de portails battants ou coulissants motorisés qui concerne 30% des entreprises reste une activité complémentaire. La pose de bardage est inexistante. Les éléments de veille montrent que pour la terrasse bois, celle-ci est plutôt mise en œuvre par les entreprises de charpente ou de parc et jardins.

En menuiserie intérieure, deux activités principales sont significatives :

- l'installation de portes intérieures, la pose de cloisons de distribution, de parquets et d'éléments décoratifs pour 60 % des entreprises;
- l'aménagement de cuisine, de salle de bain et de dressing pour 58 % des entreprises.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	5/46

Le salarié Menuisier poseur travaille à partir de consignes orales de son hiérarchique et utilise des plans de pose ou de montage et ponctuellement des nomenclatures Il travaille généralement en binôme ou en équipe en fonction de la taille du chantier et de l'organisation de l'entreprise.

Le menuisier poseur effectue l'entretien de premier niveau des matériels et des machines, il manipule avec dextérité des outils et équipements, il prépare, organise et contrôle ses interventions.

Les principales connaissances réglementaires à maîtriser selon les entreprises enquêtées sont les règles de prévention, de santé et de sécurité (85 % des entreprises) et les normes pour l'étanchéité à l'air et à l'eau des bâtiments (62 % des entreprises).

En conclusion, l'analyse du travail fait apparaître que le menuisier poseur débutant dans l'emploi doit être capable de polyvalence tout en attestant de la maîtrise des compétences professionnelles indispensables à la réalisation de chantiers de menuiseries intérieures et extérieures, mais aussi dans l'aménagement intérieur des bâtiments d'habitation. L'ensemble des compétences lui garantit une employabilité dans différentes entreprises du secteur.

Afin de mieux répondre aux attentes des entreprises et des salariés il est proposé une configuration en trois blocs de compétences portant sur le cœur du métier notamment en concentrant la pose des ouvrages de menuiseries et fermetures extérieures sur un certificat de compétences professionnelles (commun au titre Menuisier aluminium), un deuxième certificat de compétences professionnelles sur la pose des ouvrages de menuiseries intérieures et un troisième certificat de compétences professionnelles (commun au titre de Menuisier agenceur) sur l'installation d'un aménagement d'espace à usage d'habitation. Le titre est complété par un certificat complémentaire de spécialisation (CCS) sur la pose de portails motorisés.

Liste des activités

Nouveau TP : Menuisier poseur-installateur

Activités :

- Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures
- Poser des ouvrages de menuiserie intérieure
- Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation

CCS :

- Installer des portails extérieurs motorisés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	6/46

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures	1	Installer des menuiseries extérieures
		2	Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité
2	Poser des ouvrages de menuiserie intérieure	3	Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution
		4	Poser des parquets et éléments décoratifs
		5	Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement
3	Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation	6	Installer des éléments d'aménagement.
		7	Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.

Vue synoptique du certificat complémentaire de spécialisation (CCS)

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Installer des portails extérieurs motorisés	1	Installer des portails extérieurs
		2	Installer des motorisations sur des portails extérieurs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	8/46

FICHE EMPLOI TYPE

Menuisier poseur-installateur

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le Menuisier poseur-installateur intervient sur des chantiers de construction concernant l'habitat individuel et collectif neuf ou ancien, et les établissements recevant du public. En extérieur, il installe des produits de type : portes, coulissants, fenêtres, volets, motorisations. En intérieur, il installe des portes, modifie ou crée des cloisons séparatives, pose des éléments décoratifs et des parquets. Il installe et équipe des mobiliers de dressings, cuisines et salles de bains. La majorité des produits posés sont issus d'unités de fabrication industrielle.

À partir du dossier technique et de consignes orales ou écrites transmises par son hiérarchique, le Menuisier poseur-installateur prépare et organise le chargement et la livraison vers le chantier des éléments à poser. Sur le chantier il approvisionne et distribue les produits et accessoires, sécurise le stockage et participe à la réception des supports. Il implante, règle et fixe les ouvrages aux supports par des moyens appropriés à l'aide de matériels électroportatifs. Il installe et raccorde les équipements électriques et sanitaires. Il met en œuvre des produits d'étanchéités. Il nettoie le chantier, trie et évacue les déchets conformément à la réglementation en vigueur. Il renseigne le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des équipements posés et peut être amené à participer à la réception du chantier avec le chef d'équipe ou le chef d'entreprise.

Le Menuisier poseur-installateur manipule des charges lourdes et encombrantes avec des stations de travail de tous types (debout, accroupie, à genoux) et utilise des matériels électroportatifs. Il doit dans ce cadre, porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI). Il respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives correspondant au Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) ou au document unique (DU). Sous contrôle d'un chef d'équipe, il exécute les travaux courants et peut être amené à travailler en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes.

Les conditions d'exercice s'accompagnent de changements de chantier amenant à des déplacements fréquents. Les horaires sont relativement réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les entreprises de menuiserie.

Les sociétés d'intérim.

Les grandes et moyennes entreprises commerciales (en tant que salarié ou artisan).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Menuisier poseur.

Installateur de menuiseries et fermetures extérieures.

Installateur de cuisines.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi, le Code du Travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	9/46

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du Code du Travail).

Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (Arrêté du 23 février 2012).

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

CCP 17403-00 "Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation" TP-00288 Menuisier agenceur

CCP 17552-00 "Installer et équiper des menuiseries et fermetures" TP-01279 Menuisier aluminium

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures

Installer des menuiseries extérieures

Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité

2. Poser des ouvrages de menuiserie intérieure

Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution

Poser des parquets et éléments décoratifs

Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement

3. Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation

Installer des éléments d'aménagement.

Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Travailler en équipe

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Liste des activités types d'extension de spécialisation de l'emploi (le cas échéant)

4 - Installer des portails extérieurs motorisés

Installer des portails extérieurs

Installer des motorisations sur des portails extérieurs

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) : Conventions collectives nationales du bâtiment ouvriers - IDCC 1596 et 1597

Code(s) NSF :

234s - Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; fabrication de meubles

Fiche(s) Rome de rattachement

F1607 Pose de fermetures menuiseries

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	10/46

F1604 Montage d'agencements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	11/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le tenant de l'activité installe des fenêtres, portes fenêtres, coulissants et portes extérieures avec leurs équipements en matériaux divers (bois, PVC, aluminium) dans des bâtiments neufs et anciens, en conformité avec les performances attendues (fixation, étanchéité eau/air). Il installe des volets roulants, des volets battants, des portes de garage et des éléments de sécurité avec ou sans motorisation conformément aux règles de mise en œuvre dans des bâtiments neufs ou existants. À partir de plans et de consignes transmis par son hiérarchique, le tenant de l'activité prépare le matériel et l'outillage, approvisionne et distribue, par niveau, les menuiseries et fermetures sur le chantier. Il vérifie et accepte le support, implante, prépare; règle et fixe les menuiseries sur les supports. Il effectue la mise en œuvre des systèmes d'étanchéité et le contrôle. Il nettoie le chantier, tri et évacue les déchets en fonction de leur classe. Les travaux sont effectués dans le respect des règles de sécurité.

Lors de ces opérations, le tenant de l'activité respecte les normes et documents techniques unifiés (D.T.U) concernant les ouvrages et matériaux mis en œuvre et les règles d'hygiène et de sécurité. Il tient compte de l'avancement des travaux d'autres corps d'état pour assurer sa prestation.

En fonction de l'organisation de l'entreprise et des chantiers, le tenant de l'activité est amené à travailler en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Cette activité s'exerce sur chantier dans des bâtiments neufs ou anciens. Les règles de mise en œuvre varient en fonction de la nature des supports et doivent être impérativement respectées. L'utilisation des matériels électroportatifs nécessitent le port des équipements de protection individuelle (E.P.I.). Lors de travail sur Plate-forme Individuelle Roulante Légère il sécurise les lieux et prend en compte la protection collective.

Les déplacements sont fréquents (éloignement du site de l'entreprise, changement de chantier) avec des horaires relativement réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi, le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du code du travail).

Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (Arrêté du 23 février 2012).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Installer des menuiseries extérieures
Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	13/46

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	14/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

Poser des ouvrages de menuiserie intérieure

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir du dossier technique et de consignes verbales, transmis par son hiérarchique, le tenant de l'activité intervient, après la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment (pose de la charpente, couverture et des menuiseries extérieures). Il effectue des relevés de mesures. Il prépare de menus ouvrages en bois massif ou matériaux dérivés. Il utilise des machines-outils portatives. Il effectue le chargement, la livraison, le stockage, l'approvisionnement et la distribution des produits et matériaux sur le chantier. Le tenant de l'activité organise son intervention, implante et pose des menuiseries (porte palière, bloc porte, porte à galandage, porte coupe-feu...), monte ou modifie des cloisons de distribution en intégrant des blocs-portes, des huisseries et trappes techniques, il pose des produits d'isolation phonique, des éléments décoratifs (plinthes, cimaises, corniches, lambris, panneaux, plafonds...), des parquets cloués, collés et flottants. Il trie, stocke et évacue les déchets conformément à la réglementation en vigueur. Il nettoie le chantier. Il renseigne le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des produits.

Lors de ces opérations, le tenant de l'activité respecte les normes de mise en œuvre des ouvrages ou matériaux, les règles d'hygiène et de sécurité. Il tient compte de l'avancement des travaux d'autres corps d'état pour assurer sa prestation.

En raison des contraintes liées à la manutention et la distribution des produits (poids, encombrement, situations de pose, délais à respecter...) il est amené à travailler en équipe. Il utilise des matériels électroportatifs qui nécessitent le respect des consignes de sécurité et du port des équipements de protection individuelle. Il met en œuvre les dispositifs de sécurité nécessaires pour sa protection et celle des personnes présentes sur le chantier.

Les déplacements sont fréquents (éloignement du site de l'entreprise, changement de chantier) avec des horaires relativement réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi, le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du code du travail).

Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (Arrêté du 23 février 2012).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution

Poser des parquets et éléments décoratifs

Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	15/46

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	16/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 3

Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir du dossier technique pour l'aménagement d'un espace privé, le tenant de l'activité approvisionne le chantier, stocke les éléments, les matériaux, les équipements et accessoires dans un endroit sécurisé. Après les travaux de second œuvre (cloisons, carrelage, peinture, installations électrique et sanitaire...), Il réalise l'installation des éléments constituant l'aménagement (Caissons, Plan de travail, Crédence,...), effectue les encastresments et positionne des équipements électriques et électroménagers. Il raccorde les équipements électrique et sanitaire en exécutant les vérifications d'usage. Il pose des éléments décoratifs (plinthes, cimaises, corniches, lambris, panneaux, parquets flottants, ...). Il utilise des matériels électroportatifs et de manutention qui nécessitent le respect des consignes de sécurité. A la réception de chantier, Il informe le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des éléments et équipements.

Il effectue les encastresments et positionne des équipements électriques et électroménagers. Il raccorde les équipements électrique et sanitaire en exécutant les vérifications d'usage. Il pose des éléments décoratifs (plinthes, cimaises, corniches, lambris, panneaux, parquets flottants, ...). Il utilise des matériels électroportatifs et de manutention qui nécessitent le respect des consignes de sécurité. A la réception de chantier, Il informe le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des éléments et équipements.

Cette activité s'exerce le plus souvent en équipe, en raison des contraintes liées à la manutention et la distribution des produits (poids, encombrement, situations de pose, délais à respecter...). Elle se déroule parfois en site habité, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes.

Les déplacements sont fréquents (éloignement du lieu de travail, changements de chantier) avec des horaires relativement réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

Il respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail qui nécessitent le port d'équipements de protection individuelle adaptés : lunettes, chaussures de sécurité, masque anti poussières, bouchons auditifs, casque anti bruit,...Le menuisier d'agencement nettoie le chantier, trie et évacue les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'activité, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux d'une cuisine (Article R4544-9 et R4544-10 du code du travail).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Installer des éléments d'aménagement.

Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	17/46

Installer des menuiseries extérieures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans d'installation et de consignes, installer des portes, des coulissants et des fenêtres extérieures en applique au nu intérieur ou extérieur, en feuillure ou en tunnel selon les règles professionnelles liées à l'implantation, à l'aplomb, au niveau, à la fixation, au fonctionnement et à l'étanchéité des ouvrages en respectant les règles de sécurité. Utiliser le matériel électroportatif (perceuse à percussion, perceuse, visseuse...) nécessaire à la fixation des équipements.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, cette compétence s'exerce sur chantier (construction neuve, site occupé) s'exerce seul ou en équipe. Elle implique de savoir installer suivant les dimensions et le volume des ouvrages, des menuiseries extérieures dans le strict respect des règles de pose. Le professionnel adapte la méthode de travail aux types de supports et à la nature des prestations. Il est particulièrement attentif à la réception des menuiseries et à l'acceptation des supports, à l'implantation, aux tolérances de pose, à la qualité de mise en œuvre des scellements et fixations, des joints d'étanchéité, au bon fonctionnement de l'ouvrage posé, au respect des délais, à la propreté du travail et au nettoyage en fin de chantier. Les équipements de protection individuelle en relation avec l'activité doivent être portés. Des contrôles ponctuels sont effectués par le chef d'équipe.

Critères de performance

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.

La chronologie d'installation est respectée.

Les tolérances de pose, aplomb, niveau, altimétrie, planéité sont respectées.

Les fixations et les scellements sont conformes aux documents de pose.

La mise en œuvre des calfeutrements secs (mastic, mousses imprégnées de classe 1 (NF P 85 570) ou membranes d'étanchéité) assure la durabilité des performances d'étanchéité.

Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité.

Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).

Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier.

Approvisionner et stocker un chantier en matériels et matériaux.

Installer et fixer des menuiseries extérieures (réception du support, implantation, fixation, étanchéité à l'air et à l'eau, contrôle).

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.

Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Contrôler la conformité technique de l'intervention suivant le cahier de charges.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des ouvrages installés.

S'intégrer dans un collectif de travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	19/46

Travailler en site occupé.

Connaître les types de menuiseries extérieures.

Connaître la lecture de plans et coupes simples de la construction.

Connaître les normes d'accessibilité des établissements recevant du public.

Connaître les techniques d'installation respectant les documents techniques unifiés et la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité.

Connaître la terminologie du bâtiment.

Connaître les équipements de protection (individuels, collectifs), les gestes et postures.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	20/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans de pose et de consignes, installer, avec ou sans motorisation, des volets battants, des volets roulants et des portes de garage. Poser des garde-corps et des grilles de défense. Respecter les règles professionnelles liées à l'implantation, à la mise en jeu, à l'aplomb, au niveau, à la fixation des ouvrages (scellement sec et humide) et à la pose des accessoires (espagnolette, butées, arrêts, plaque de treuil, jambe de force, coulisses, sous-face, coffre) en respectant les règles de sécurité. Effectuer des scellements secs et des mortiers préalablement dosés et gâchés dans différents matériaux support (creux ou plein). Déterminer les quincailleries (platine visser ou à sceller, patte à scellement, vis à expansion, scellement chimique, mortier à sceller). Utiliser du matériel électroportatif (perceuse à percussion, perceuse, visseuse...) en conformité avec les recommandations du constructeur et les règles de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, cette compétence s'exerce sur chantier (construction neuve, site occupé) s'exerce souvent seul ou en équipe. Dans le respect des règles de mise en œuvre, elle implique de savoir adapter la méthode de travail aux types de supports et à la nature des prestations.

Il est particulièrement attentif à la réception des fermetures et à l'acceptation des supports, à l'implantation, aux tolérances de pose, à la qualité de mise en œuvre des scellements au bon fonctionnement de l'ouvrage posé, au respect des délais, à la propreté du travail et au nettoyage en fin de chantier. Les équipements de protection individuelle en relation avec la tâche exécutée doivent être portés. Des contrôles ponctuels sont effectués par le chef d'équipe.

Critères de performance

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.

La chronologie de pose est respectée.

Les principes de mise en œuvre des scellements sont connus et respectés.

Les tolérances de pose, aplomb, niveau, altimétrie, planéité sont connues et respectées.

La mise en œuvre des calfeutrements secs (mastic, mousses imprégnées de classe 1 (NF P 85 570) ou membranes d'étanchéité) assure la durabilité des performances d'étanchéité.

Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité.

Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).

Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner un chantier en matériel et matériaux.

Poser et fixer des fermetures extérieures (réception du support, implantation, fixation, contrôle).

Poser et sceller des éléments de sécurité en respectant l'aplomb le niveau l'équerrage les fixations.

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.

Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Contrôler la conformité technique de l'intervention suivant le cahier de charges

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	21/46

Travailler en site occupé.

Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des ouvrages installés.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaître les types de fermetures extérieures (volet roulant, volet battant, porte de garage).

Connaître les types d'éléments de sécurité (grille de défense, garde-corps droit ou rampant).

Connaître les techniques d'installation respectant les documents techniques unifiés et la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et les techniques d'étanchéité.

Connaître la terminologie du bâtiment.

Connaître les équipements de protection (individuels, collectifs), les gestes et postures.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	22/46

Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans, des documents fournisseurs, de consignes orales et après avoir réceptionné les supports, poser des portes (palière, à galandage, bloc-porte...), modifier ou créer des cloisons de distribution dans le cadre d'un aménagement sur mesure. Intégrer des trappes à usage technique (eau, gaz, électricité, ventilation...) et adapter des menus ouvrages (sabots, couvre-joints...) en bois massif et matériaux dérivés selon les règles professionnelles liées à l'aplomb, au niveau, à la fixation, au fonctionnement et à l'étanchéité. Utiliser en toute sécurité des machines électroportatives (scie circulaire, perforateur, paumelleuse, perceuse / visseuse, etc.).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, cette compétence s'exerce sur chantier (construction neuve, site occupé) s'exerce souvent seul ou en équipe. La manipulation des charges lourdes et encombrantes implique le respect de gestes et postures adaptés. Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) doivent être portés. Des contrôles ponctuels peuvent être effectués par le chef d'équipe.

Critères de performance

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.
L'implantation respecte le plan de pose.
Les fixations au droit des organes de rotation et de condamnation respectent les règles professionnelles.
Le niveau et les aplombs de la porte, du bloc-porte ou de la trappe à usage technique respectent les tolérances admises.
L'ajustement, la symétrie, la qualité de coupe, la fixation des accessoires et menus ouvrages sont corrects.
Les implantations, les aplombs et la planéité des cloisons de distribution sont conformes aux normes de construction.
Le collage des bandes ne laisse apparaître aucun défaut et irrégularité.
Le lissage des enduits est propre et soigné.
Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité.
Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).
Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner un chantier en matériel et matériaux.
Effectuer des recherches dans un catalogue fournisseur (portes, quincailleries, outillage...).
Intégrer des blocs-porte, des systèmes coulissants, des trappes à usage technique (eau, gaz, électricité, ventilation...) et des réseaux électriques dans des cloisons de distribution.
Ferrer, régler et poser des portes.
Fixer des rails et des montants de structure métallique.
Découper, poser et visser des plaques de plâtre.
Mettre en place des panneaux d'isolation phonique, des panneaux isolants semi-rigides.
Intégrer.
Traiter la finition des joints de plaque de plâtre.
Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.
Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
Contrôler la conformité technique de l'intervention suivant le cahier de charges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	23/46

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des ouvrages installés.
S'intégrer dans un collectif de travail.
Travailler en site occupé.

Connaître les types de menuiseries intérieures.
Connaître les types de cloison de distribution.
Connaître la lecture de plans et coupes simples de la construction.
Connaître les normes d'accessibilité des établissements recevant du public.
Connaître les techniques d'installation respectant les documents techniques unifiés et la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et les techniques d'étanchéité.
Connaître la terminologie du bâtiment.
Connaître les équipements de protection (individuels, collectifs), les gestes et postures.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	24/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 4

Poser des parquets et éléments décoratifs

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier technique et de consignes orales, poser des parquets (bois ou matériaux dérivés) par clouage, collage ou clipsage, des lambris (bois, PVC ou matériaux dérivés) par clouage, agrafage, ou collage. Ces opérations sont parfois précédées par la pose d'isolants conventionnels (laines minérales) ou écologiques (fibre de bois, ouate de cellulose, etc.). La finition des ouvrages réalisés consiste par la pose d'éléments tels que : plinthe, baguette d'angle, cymaise, corniche, barres de seuil. Dans des locaux recevant du public, installer des plafonds démontables en dalles décoratives (minérale, bois, métal, résine) sur ossature métallique. Utiliser en toute sécurité de l'outillage électroportatif (scie circulaire radiale/pendulaire, scie sauteuse, ponceuse à bande et à disque, perforateur, perceuse/visseuse, défonceuse, scie circulaire, scie sauteuse, cloueur...).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, cette compétence s'exerce sur chantier (construction neuve, site occupé) s'exerce souvent seul ou en équipe. Avant la prestation, le professionnel prend en compte des zones de stockage et des moyens mis à disposition sur le chantier (électricité, évacuation des déchets...). Dans les situations de travaux en hauteur, le recours aux plates-formes individuelles légères (PIL) implique la sécurisation du chantier et le port d'équipements de protection appropriés. Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) doivent être portés. Des contrôles ponctuels peuvent être effectués par le chef d'équipe.

Critères de performance

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité et de respecter les délais impartis. L'implantation et la fixation des ossatures non apparentes respectent le sens de pose, les dimensions et la ventilation définis sur le plan ou le cahier des charges. La mise en œuvre des parquets ou lambris est conforme (entraxe, sens, planéité, tablettage, jeux périphériques, qualité de coupe, fixation, finition ...). La mise en œuvre des plafonds respecte les prescriptions des fabricants. L'ajustement, la symétrie, la qualité de coupe, la fixation des accessoires et menus ouvrages sont corrects. Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité. Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur). Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner et stocker en matériels et matériaux un chantier.
Implanter, tracer, répartir, fixer et régler des ossatures de pose non apparentes (lambourdes, tasseaux, structure légère, etc.).
Implanter, tracer, fixer et régler des ossatures métalliques pour les plafonds décoratifs.
Installer des dalles décoratives (minérales, bois, métal, résine) sur ossature métallique.
Poser des parquets par clouage, collage ou clipsage.
Poser des lambris par clouage, collage ou agrafage.
Ajuster et fixer des menus ouvrages (plinthe, stylobate, cimaise, etc.).
Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	25/46

Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
Contrôler la conformité technique de l'intervention suivant le cahier de charges.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Travailler en site occupé.
Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien.
S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaitre les caractéristiques et des règles de mise en œuvre des parquets et éléments décoratifs.
Connaitre l'utilisation des matériels et outillages (niveau laser, matériels électroportatifs...)
Connaitre les équipements de sécurité (individuels, collectifs), les gestes et postures.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	26/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 5

Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier technique, procéder à l'aménagement sur mesure de meubles de rangement, tant dans les dimensions que dans les formes. Effectuer le montage de mobiliers fournis en kit. Dimensionner et calibrer des pièces en bois ou matériaux dérivés. Assembler par collage ou mécaniquement des pièces en bois et des panneaux dérivés. Coller et affleurer des stratifiés, plaquer les chants épais ou minces. Effectuer la pose et le réglage des quincailleries (poignées, fiches, amortisseurs, etc.) et assurer la protection des façades. Les travaux de préparation, à partir de pièces de bois massives et panneaux pré-débités, se font soit sur le chantier, soit en atelier principalement sur les machines-outils portatives couramment utilisées dans la profession (scie circulaire sur table, tourillonneuse, lamelleuse, affleureuse, défonceuse...) en respectant les règles de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en équipe à l'intérieur des bâtiments sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) doivent être portés.

Critères de performance

Le montage du mobilier ne laisse pas apparaître d'imperfection et est conforme aux plans de montage.
La géométrie et les dimensions de l'ouvrage respectent le plan.
Le collage et l'affleurage des revêtements stratifiés sont de qualité et ne laissent apparaître aucun éclat.
La position, la solidité et la qualité des assemblages sont conformes.
La finition ne laisse pas apparaître d'imperfection.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner et stocker en matériels et matériaux un chantier.
Effectuer des épures simples.
Dimensionner, calibrer et assembler mécaniquement des pièces de bois et panneaux dérivés.
Coller et affleurer des stratifiés, plaquer des chants épais ou minces.
Assembler mécaniquement et poser des quincailleries d'ameublement.
Conditionner des ouvrages en vue du leur transport.
Effectuer le montage des éléments fournis en kit.
Ajuster et fixer l'ensemble des éléments et menus ouvrages de finition.
Assurer la protection de l'ensemble.
Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.
Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
Contrôler la conformité technique de l'intervention suivant le cahier de charges.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des ouvrages installés.
S'intégrer dans un collectif de travail.
Travailler en site occupé.

Connaitre les des conventions du dessin d'ameublement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	27/46

Connaitre les matériaux dérivés (PPSM, MDF, stratifiés, bandes de chants...).

Connaitre les caractéristiques de montage des mobiliers (assembleurs, système 32...).

Connaitre l'utilisation en sécurité des machines-outils portatives.

Connaitre les normes d'accessibilité des établissements recevant du public.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	28/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 6

Installer des éléments d'aménagement.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique, le professionnel effectue le montage des éléments d'aménagement en bois massif ou dérivés (Tablettes, caissons, plan de travail,...) les liaisonne entre eux, les ajuste et les fixe aux supports. Il assure les finitions ; Il pose des quincailleries et accessoires et contrôle les fonctionnalités (portes, tiroirs,...). Il assure la protection des mobiliers. Il pose des éléments décoratifs (plinthes, cimaises, corniches, lambris, parquets flottants, ...) et renseigne le client sur leurs conditions d'utilisation et d'entretien.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en équipe et sous la responsabilité du chef d'équipe en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Elle implique de savoir identifier les installations électriques et sanitaires. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de matériel électroportatif (niveau laser, perceuse, scie circulaire radiale/pendulaire, scie sauteuse, rabot, perceuse/visseuse...) en respectant les règles de sécurité.

Critères de performance

L'implantation des mobiliers, des plans de travail et accessoires respectent le plan.
Les mobiliers, plans de travail et les accessoires de finition sont bien installés (fileur, plinthe, tabletages, raccord d'angle, plaquage des chants, fixation).
Les portes ou tiroirs fonctionnent normalement (coulissage régulier, alignement).
Les éléments décoratifs et la finition ne laissent pas apparaître d'imperfections.
Les déchets sont triés et évacués conformément à la réglementation.
Le nettoyage est assuré en fin de chantier.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réceptionner des supports de pose, protéger des biens existants et implanter des mobiliers.
Effectuer le montage des éléments.
Réaliser des découpes (tuyauterie, passage de gaines...)
Positionner, régler (niveaux et aplombs), liaisonner et fixer des mobiliers.
Positionner et fixer des quincailleries d'ameublement (charnières invisibles, coulisses de tiroir...)
Installer et régler les portes et tiroirs.
Ajuster, installer et fixer les plans de travail.
Ajuster et fixer les poignées, crèdences, bandeaux, plinthes, corniches, fileurs, miroir, tablette en verre,...
Poser des éléments décoratifs.
Assurer la protection de l'ensemble.
Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des mobiliers.
Nettoyer le chantier et évacuer les déchets dans le respect environnemental.
Compléter les fiches de contrôle.

Mettre en œuvre des modes opératoires en appliquant les consignes reçues.
Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail sur chantier.

Connaissance des caractéristiques de montage des mobiliers (assembleurs, système 32...).
Connaissance des règles de mise en œuvre des mobiliers d'agencement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	29/46

Connaissance des règles de mise en œuvre des éléments décoratifs.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	30/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 7

Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique et après contrôle des réseaux électriques et sanitaires, le professionnel réalise la mise en place des équipements électriques, électroménagers et sanitaires (éclairage encastré, plaque de cuisson, four, réfrigérateur, évier, vasque, lave-vaisselle...) en exécutant les vérifications d'usage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en équipe et sous la responsabilité du chef d'équipe en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection en milieu occupé. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de matériel électroportatif (défonceuse, scie sauteuse, scie circulaire, perceuse/visseuse...) en respectant les règles de sécurité.

Pour la pose et le raccordement des circuits terminaux d'une cuisine, le menuisier agencier effectue les travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau BS Interventions BT élémentaire.

Critères de performance

L'implantation, l'orientation, le centrage, l'étanchéité des équipements sont respectés.

L'installation des équipements ne laisse pas apparaître des rayures, marques ou salissure.

Les raccordements aux réseaux d'alimentation (électricité et eau) respectent la réglementation.

Les raccordements aux réseaux d'évacuation des eaux sont corrects (absence de fuite, fixation...) et respectent la réglementation.

Les appareils sanitaires fonctionnent normalement en conformité avec les prescriptions des fabricants.

Les procédures de raccordement aux réseaux d'alimentation et d'évacuation sont cohérentes.

Les procédures d'installation des différents équipements sont cohérentes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler les réseaux électriques et sanitaires.

Effectuer l'encastrement, l'étanchéité et la fixation des équipements électriques et sanitaires.

Raccorder les équipements sanitaires par flexibles au réseau d'alimentation.

Adapter l'évacuation des eaux usées au réseau.

Vérifier l'absence de fuite et le fonctionnement des équipements en conformité avec les prescriptions des fabricants.

Installer des éclairages encastrés dans les meubles.

Installer, raccorder des équipements électroménagers (plaque de cuisson, four, lave-vaisselle, réfrigérateur...) et assurer la mise en service.

Installer, raccorder des équipements sanitaires (évier, vasque, mélangeur...) et assurer la mise en service.

Informers l'utilisateur sur les conditions d'utilisation et d'entretien de l'ensemble des équipements.

Evacuer des déchets dans le respect environnemental.

Protéger les équipements et compléter les fiches de contrôle.

Mettre en œuvre des modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail sur chantier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	31/46

Connaissance des caractéristiques des équipements électriques et sanitaires.
Connaissance des caractéristiques des appareils électriques et sanitaires.
Connaissance des normes et sécurité électrique.
Connaissance des produits d'étanchéité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	32/46

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler en équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, réaliser avec les membres de l'équipe des ouvrages spécifiques et/ou complexes.

Critères de performance

Les tâches réalisées en binôme sont parfaitement coordonnées.
Les consignes transmises sont claires et compréhensibles.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de ses activités d'installation, agir en conformité aux consignes et règles en usage dans le domaine de la sécurité, de la santé et de l'hygiène au travail.

Critères de performance

Les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention liées à l'emploi sont connues.
Le choix des outils de manutentions est pertinent par rapport à l'opération visée.
Les règles de sécurité spécifiques sont respectées sur chaque machine utilisée.
L'utilisation des protecteurs est pertinente par rapport à l'opération effectuée.
Les raccordements aux réseaux d'alimentation (électricité et eau) respectent la réglementation.

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Les déchets de chantier doivent être traités selon la législation en vigueur et dans le respect des procédures d'exécution dédiées. Au fur et à mesure de la réalisation des travaux, trier les déchets produits selon leur catégorie et les déposer dans des bennes prévus à cet effet.

Critères de performance

Le chantier et le poste de travail sont propres et exempts de déchets.
Les déchets sont triés selon les critères préalablement définis et stockés dans les lieux, espaces ou réceptacles prévus à cet effet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	33/46



CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DE SPÉCIALISATION DU TITRE

Menuisier poseur-installateur

Installer des portails extérieurs motorisés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	35/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE DU CCS N° 1

Installer des portails extérieurs motorisés

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le tenant de l'activité pose des portails battants et coulissants en matériaux divers avec les accessoires et équipements en conformité avec les performances attendues en termes de sécurité et de réglementation. À partir de plans et de consignes, le tenant de l'activité prépare le matériel, l'outillage et approvisionne le chantier. Il vérifie et accepte le support, implante, règle et fixe les portails. Il effectue l'installation, le raccordement et le réglage des motorisations conformément aux préconisations et exigences du constructeur. Il nettoie le chantier, tri et évacue les déchets. Les travaux sont effectués dans le respect des règles de sécurité.

Lors de ces opérations, le tenant de l'activité respecte les normes et D.T.U concernant les ouvrages et matériaux mis en œuvre, les règles d'hygiène et de sécurité et tient compte de l'avancement des travaux d'autres corps d'état pour assurer sa prestation.

En fonction de l'organisation de l'entreprise et des chantiers, le tenant de l'emploi est amené à travailler en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Cette activité s'exerce sur chantier en extérieur. Les mises en œuvre varient en fonction de la nature des supports et doivent être impérativement respectées. L'utilisation des matériels électroportatifs et de manutention nécessite le port des équipements de protection individuelle spécifiques. Il sécurise les lieux et prend en compte la protection collective.

Les déplacements sont fréquents (éloignement du site de l'entreprise, changement de chantier) avec des horaires relativement réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du code du travail).

Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Installer des portails extérieurs

Installer des motorisations sur des portails extérieurs

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	37/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 1

Installer des portails extérieurs

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation, à partir de plans et de consignes transmis par le hiérarchique, poser des portails battants et coulissants de toutes dimensions selon les règles professionnelles liées à l'implantation, à la mise en jeu, à l'aplomb, au niveau, à la fixation et à la pose des accessoires (serrure, sabot, arrêt de porte, gâche de fermeture...) en respectant les règles de sécurité. Déterminer les quincailleries appropriées au support (gonds à visser ou à sceller, vis à expansion, scellement chimique, mortier à sceller), effectuer différents types de scellement (sec ou humide).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en extérieur souvent en équipe sous le contrôle d'un chef d'équipe. Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) doivent être portés.

Critères de performance

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité et de respecter les délais impartis.
Les procédures et principes de mise en œuvre des scellements sont connus.
Les tolérances de pose, aplomb, niveau, altimétrie, planéité sont connues.
Les procédures de mise en œuvre sont cohérentes.
Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité.
Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).
Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner un chantier et stocker le matériel et les matériaux.
Poser des portails et portillons en respectant les aplombs les niveaux et les fixations.
Utiliser l'outillage professionnel du métier (machines électroportatives) dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.
Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
Contrôler la conformité professionnelle de l'intervention suivant le cahier de charges.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des ouvrages installés.
S'intégrer dans un collectif de travail.
Travailler en site occupé.

Connaître les types et les techniques d'installation des portails battants et coulissants.
Connaître la réglementation en cours.
Connaître la terminologie du bâtiment.
Connaître les équipements de protection (individuels, collectifs), les gestes et postures.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	39/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 2

Installer des motorisations sur des portails extérieurs

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans et de consignes transmis par le hiérarchique, installer et raccorder des motorisations électriques sur des portails battants ou coulissants en respectant les recommandations et les procédures de sécurité. Respecter les étapes et préconisations de pose pour rendre l'installation fonctionnelle, conforme aux exigences du constructeur. Régler l'automatisme et personnaliser certaines caractéristiques : la vitesse, la force, présence d'une alarme sonore à l'ouverture.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en équipe. Elle implique de savoir s'assurer que les fermetures et portails soient motorisables. Le professionnel choisit l'automatisation la mieux adaptée à la typologie. Pour le raccordement de la motorisation, le professionnel effectue les travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau BS Interventions BT élémentaire. Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) doivent être portés. Des contrôles ponctuels peuvent être effectués par le hiérarchique.

Critères de performance

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.
Les étapes et préconisations de pose répondent aux exigences du constructeur.
Les différents réglages (vitesse, force, alarme à l'ouverture..) sont conformes au cahier des charges.
Les fiches de contrôle sont renseignées et assurent la traçabilité.
Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).
Le port des EPI correspond aux risques de la tâche.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner un chantier et stocker le matériel et les matériaux.
Appliquer la méthodologie de prise de côtes afin de renseigner un bon de commande pour une motorisation.
À partir des contraintes techniques du chantier et de l'implantation, définir l'ergonomie de la motorisation électrique.
Suivre les étapes et préconisations de pose pour rendre l'installation fonctionnelle, conforme aux exigences du constructeur.
Régler l'automatisme et personnaliser certaines caractéristiques : la vitesse, la force, présence d'une alarme sonore à l'ouverture.
Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
Contrôler la conformité technique de l'intervention suivant le cahier de charges.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des ouvrages installés.
S'intégrer dans une équipe.
Travailler en site occupé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	41/46

Connaitre les motorisations des portails et produits associés (points de commande et accessoires mécaniques).

Connaitre la méthodologie de réglage des motorisations.

Connaître les équipements de sécurité (individuels, collectifs), les gestes et postures.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	42/46

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	43/46

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MPI	REAC	TP-01343	01	28/02/2018	26/02/2018	44/46

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

